

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conform ment   une obligation l gale, afin de vous aider   comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associ s. Il vous est conseill  de le lire pour d cider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL GLOBAL GREEN BONDS

Code ISIN - Part I : FR0010207548

Fonds g r  par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal Global Green Bonds est un fonds de classification « Obligations et autres titres de cr ance internationaux ».

Indicateur de r f rence : Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons r investis).

Le FCP est un OPCVM   gestion active dont la performance n'est pas li e   celle de l'indice mais qui l'utilise comme  l ment d'appr ciation a posteriori de sa gestion.

Son objectif est de chercher   r aliser une performance  gale   celle de son indice de r f rence, le Bloomberg Barclays Global Aggregate Treasuries (coupons r investis), sur la p riode de placement recommand , en investissant principalement dans des obligations vertes (*green bonds*).

La strat gie d'investissement

Le FCP est investi   plus de 75% de son actif net en obligations dites "vertes" (*green bonds*)  mises par des entreprises ou des Etats.

Les titres en portefeuille sont  mis par des entit s appartenant majoritairement   la zone OCDE. Le FCP pourra  galement  tre investi en obligations hors zone OCDE (dont pays  mergents) dans la limite de 50% de l'actif net et de toutes notations (dont au moins 90% de l'actif net en titres de notation "investment grade", ou jug s  quivalents selon l'analyse de la soci t  de gestion, et au maximum 10% de l'actif net en titres   caract re sp culatif).

La sensibilit  globale aux taux du FCP peut varier entre 0 et +12 en fonction des anticipations de la gestion sur les mouvements de courbe de taux des diff rentes zones g ographiques pr sentes en portefeuille. L'exposition aux devises autre que l'euro (toutes devises et plus particuli rement yen, dollar am ricain et livre sterling) peut repr senter jusqu'  100% de l'actif du FCP en fonction des anticipations de la gestion.

La strat gie de gestion consiste    tablir un univers d'obligations vertes gr ce   une analyse ESG (crit res environnementaux, sociaux et de gouvernance) combin e   une analyse financi re des  metteurs et   la s lection des  missions dont les projets financ s participent activement aux enjeux du d veloppement durable.

Une obligation « verte » est une  mission obligataire qu' met une entreprise, une organisation internationale, une collectivit  locale ou un Etat sur les march s financiers afin de financer un projet ou une activit    b n fice environnemental tels que les solutions d'att nuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion durable de l'eau, la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversit . Elle est qualifi e comme telle par son  metteur qui s'engage, apr s son  mission,   mettre en place des rapports p riodiques, certifi s par des auditeurs externes, permettant de suivre l'allocation des fonds aux diff rents projets  ligibles, d'expliquer l'approche de s lection des projets et la gestion des fonds. Enfin, les  metteurs s'engagent r guli rement   publier des donn es d'impacts montrant les vertus environnementales des projets financ s par rapport   un sc nario de r f rence (comme par exemple les  missions de CO2  vit es).

L'univers investissable est soumis   trois filtres : (i) un filtre ESG, (ii) un filtre financier et (iii) un filtre "obligations vertes".

Dans un premier temps, un filtre ESG est appliqu    l'univers investissable. Ce filtre consiste   s lectionner les  metteurs dont la qualit  ESG est jug e satisfaisante par les analystes de la soci t  de gestion selon une approche "Best-in-Class". L'analyse extra-financi re aboutit   une notation ESG de chaque  metteur sur une  chelle allant de A (meilleure note)   E (moins bonne note). A titre indicatif, les crit res ESG peuvent  tre la consommation d' nergie, les  missions de gaz   effet de serre ou la pr servation de la biodiversit  pour la dimension environnementale, les droits de l'Homme, la gestion de l'emploi ou la sant -s curit  pour la dimension sociale ou enfin l' quilibre des pouvoirs et l' thique globale pour la dimension environnementale. Cette  tape entraine une exclusion des  metteurs not s E, soit 20% de l'univers investissable.

La gestion proc de ensuite   une analyse financi re visant   s lectionner les titres en fonction de plusieurs crit res, notamment la dur e de vie des titres, les rendements offerts par les diff rents emprunts et la qualit  des  metteurs de ces titres.

Enfin, un dernier filtre est appliqu  afin de s lectionner les obligations vertes dont les projets financ s permettent de r pondre positivement aux enjeux du d veloppement durable et plus particuli rement au changement climatique. L'analyse permettant de d terminer la qualit  intrins que des obligations vertes suit dans un premier temps les quatre piliers d'analyse qui d coulent des Green Bond Principles, eux-m mes d finis par l'ICMA (International Capital Market Association),   savoir : (a) taxonomie et additionnalit  des projets, (b) processus de s lection, (c) allocation des fonds lev s et (d) reporting. Pour chacun des 4 piliers, la soci t  de gestion dispose d'un syst me de feux tricolores (vert - orange - rouge). Un seul pilier not  rouge exclut l'obligation verte de l'univers  ligible. Les couleurs orange et vert permettent d'appr cier la qualit  des projets financ s en fonction de la qualit  ESG de l' metteur.

Le fonds pourra investir au maximum   10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA n'ayant pas de contraintes en termes g ographiques et ni en termes de notation de cr dit des titres sous-jacents (pr sence de titres   caract re sp culatif).

Afin de r aliser son objectif de gestion, le fonds pourra avoir recours   des instruments d riv s. Ces op rations seront effectu es dans la limite de 100% maximum de l'actif du fonds. En outre, l' quipe de gestion met en place des positions strat giques et tactiques ainsi que des arbitrages sur l'ensemble des march s de taux internationaux et de devises.

- **Dur e minimale de placement recommand e** : 3 ans minimum

- Fonds de capitalisation des revenus.

- Les demandes de rachat de parts sont re ues tous les jours au plus tard   12h30 et ex cut es quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus  lev , rendement potentiellement plus  lev 

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synth tique de risque est bas  sur la volatilit  historique annualis e de l'OPCVM sur les cinq derni res ann es.

Les donn es historiques utilis es pour le calcul de l'indicateur de risque num rique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La cat gorie de risque associ e   ce fonds n'est pas garantie et pourra  voluer dans le temps. La cat gorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'exposition diversifi e du fonds aux march s obligataire et mon taire explique le classement de l'OPCVM dans cette cat gorie.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidit ** : difficult  ou impossibilit  momentan e de n gociation de certains titres dans lesquels l'OPC investit ou de ceux re us

en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie.

- **Risque de crédit** : risque de dégradation de la notation d'une dette ou de défaut d'un émetteur.
- **Risque de contrepartie** : risque de non-respect des engagements d'un contrat par l'une des parties.
- **Risque liés aux instruments dérivés** : risque de variations de la valeur liquidative si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre.

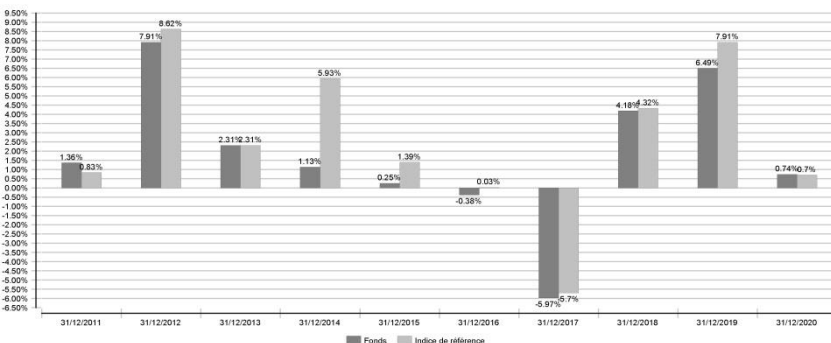
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,60 %
<i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 9 et suivantes du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.federal-finance-gestion.fr

Performances passées de Federal Global Green Bonds (Part I)



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création de l'OPCVM : 15/05/1980.

Création Part I (anciennement CI) : juin 2005.

Les performances affichées jusqu'au 31/01/2020 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

A : Le fonds se dénommait Federal Trimestriel.

B : Le fonds change de nom et devient Federal Obligation Moyen Terme IR ; la méthode de sélection des titres évolue pour intégrer des critères d'Investissement Socialement Responsable.

C : **A la date du 16/11/2016**, changement de classification, de stratégie de gestion et d'indicateur de référence, le fonds devient Federal Obligations Internationales ISR : la stratégie d'investissement évolue vers une exposition des titres à l'international (y compris pays émergents) et les règles en matière de notation de crédit sont assouplies.

D : **A la date du 31/01/2020**, changement de stratégie de gestion, d'indicateur de référence, de dénomination du FCP et de dénomination de la part (part CI devenant I).

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion - 1, allée Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon.

Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou en contactant le Service Relations Clientèle au n° 09 69 32 00 32 (appel non surtaxé).

- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est publiée sur le site www.federal-finance-gestion.fr ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Rémunérations : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15 février 2021.